

CLOTURE DE LIQUIDATION

Documents pour la société

- 1 ex. du procès-verbal de la décision de clôture enregistré (*) en cas de partage ou de boni de liquidation
(*) Enregistrement auprès du Service des Impôts des Entreprises

(*) l'enregistrement n'est pas obligatoire pour les liquidations effectuées par une SARL à associé unique personne physique.

- 1 ex. du [journal d'annonces légales](#) ou une attestation du journal mentionnant le texte et la date de parution
- 1 ex. certifié conforme par le liquidateur des comptes de liquidation
- Dépôt du dossier par un **mandataire** : joindre le [pouvoir](#)

Formulaire :

[Formulaire M4](#) téléchargeable dûment complété et signé (signer séparément les 2 feuillets) à joindre au dossier
(*sauf en cas de prestation Rendez-vous - voir plus bas*)

Coût de la formalité

14.35 € Payable uniquement par **chèque** libellé à l'**ordre du Tribunal de Commerce**

Prestations complémentaires du CFE pour vous faciliter et simplifier vos démarches : 60 €

Vous êtes reçu en **rendez-vous**, vous bénéficiez d'un **conseil personnalisé**. Votre formalité est traitée immédiatement par votre interlocuteur CFE (**pas de formulaire déclaratif à remplir**). Vous repartez avec votre récépissé CFE de dépôt de dossier et votre interlocuteur vous assure un suivi personnalisé. Vous avez la garantie d'un dossier conforme.

Contact : sur rendez vous

CCIT DE LA MARNE CFE

SITE de CHALONS-EN-CHAMPAGNE
(arrondissements de Châlons-en-Champagne,
Vitry-le-François, Sainte-Ménéhould)
42 rue Grande Etape – CS 90533
51010 Châlons-en-Champagne Cedex

SITE de REIMS
(arrondissements de Reims et Epernay)
5 rue des Marmouzets – CS 60025
51070 Reims Cedex

Tél : 03 26 50 62 05
cfe@marne.cci.fr